

Communiqué de presse commun

Le procès de France Télécom s'ouvrira en mai.

Les fédérations syndicales et syndicats de France Télécom, ainsi que deux associations de victimes, se sont portées parties civiles dans le procès de la crise sociale de 2007-2010, où la direction a mis en œuvre des méthodes particulièrement violentes de harcèlement institutionnalisé, pour supprimer 22 000 emplois en trois ans, « *par la porte ou par la fenêtre* », dixit Didier Lombard, PDG de l'époque.

Le procès de France Télécom et sept de ses anciens dirigeants, dont le PDG de l'époque, va s'ouvrir en mai 2019, soit presque dix ans après l'ouverture de l'instruction sur cette affaire, à la suite (pour partie) de procédures dilatoires des accusés. Beaucoup de victimes ont quitté l'entreprise, rares sont celles qui ont pu demander et obtenir une indemnisation. Si certaines ont tourné la page, d'autres ont vu leur carrière, leur vie basculer dans le vide de cette période, sans pouvoir se reconstruire, ou tout du moins, sans séquelles et souvenirs douloureux.

La direction de France Télécom n'a jamais souhaité ouvrir une quelconque négociation sur les réparations, individuelles ou collectives, dans un déni des préjudices subis, que cela soit dans les collectifs de travail, dans la carrière, la santé, l'environnement familial et social de ses salariés.

Cela n'est pas acceptable.

Il faut que justice soit rendue !

Ce procès doit être le procès des responsables de cette crise sociale, qui en plus a mis à mal l'image de l'entreprise.

Nous souhaitons une condamnation exemplaire, pour que les dirigeants d'entreprises tentés par ces méthodes de management sachent désormais qu'ils ne peuvent agir en toute impunité.

Une telle crise sanitaire et sociale peut facilement se produire dans beaucoup d'autres entreprises, tant la financiarisation de l'économie pousse leurs dirigeants à accroître sans cesse la productivité et la rentabilité à court terme, les salariés étant les premiers à en subir les effets négatifs avec des restructurations incessantes, la précarisation et les suppressions massives d'emplois, jusqu'à y perdre leur santé et même leur vie.

Ces choix stratégiques, des milliers de salariés les payent aujourd'hui dans leur vie.

Ainsi, nous souhaitons que ce jugement débouche sur une inscription dans la loi, car la crise sociale connue à France Télécom n'est pas un cas isolé dans un monde du travail où il est toujours si difficile de faire reconnaître les victimes du harcèlement patronal.

Nous refusons que la situation dans laquelle les salariés de France Télécom ont vécu soit passée par pertes et profits. La parole des victimes, de leurs ayants droits et de toutes celles et tous ceux qui ont eu à subir ces agissements doit être entendue !

Associations signataires :

ADS-Pro (Association d'aide aux victimes et aux organisations confrontées aux Suicides et Dépressions professionnels) et FNATH (Association des accidentés de la vie)

Organisations syndicales signataires :

CFE-CGC Orange, CFTC, CGT, SUD

Conférence de presse lundi 15 avril 2019 à 11h30

à la Bourse du Travail, 3 rue du Château d'Eau – 75010 Paris (M° République)